### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

### Aux contribuables de la susdite municipalité

#### AVIS PUBLIC

##### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a que la municipalité a adopté la résolution no 2017-11-19, à sa séance du 13 novembre 2017, qui se lit comme suit :

**2017-11-19 ÉTABLISSEMENT D’UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que les réunions ont lieu à l’hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2e étage, Route de l’Église à Saint-Claude [QC) JOB 2N0 à 20 h.

* Lundi 15 janvier 2018
* Lundi 5 février 2018
* Lundi 5 mars 2018
* Lundi 9 avril2018
* Lundi 7 mai 2018
* Lundi 4 juin 2018
* Lundi 2 juillet 2018
* Lundi 6 août 2018
* Mardi 4 septembre 2018
* Lundi 1er octobre 2018
* Lundi 5 novembre 2018
* Lundi 3 décembre 2018

**QU’UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTION : 6 POUR**

Donné à Saint-Claude, le 16 novembre 2017

France Lavertu

Directrice générale

Secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, France Lavertu , directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d’office que j’ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Sources et l’avoir publié dans l’info municipal de décembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ces seize jours du mois de novembre deux mil sept.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Directrice générale et sec-très.